



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Stratégie interministérielle de mobilisation contre  
les conduites addictives 2023-2027

# **Plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027**

---

# Sommaire

---

PRÉFACE	3
LES ENJEUX DE LA STRATÉGIE INTERMINISTÉRIELLE DE MOBILISATION CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES (SIMCA) 2023-2027	5
◆ Présentation des enjeux de la SIMCA 2023-2027	6
◆ État des lieux dans le département des Landes en 2023	8
LA DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE DU PROJET NATIONAL	9
◆ Axe 1 – Prévenir les conduites addictives chez les jeunes	11
◆ Axe 2 – Prévenir les conduites à risque en milieu festif	15
◆ Axe 3 – Accompagner les personnes en situation d’addiction	17
◆ Axe 4 – Réduire la disponibilité des substances	19
ANNEXE	20
◆ Tableau récapitulatif des actions	21



# PRÉFACE

La mobilisation contre les conduites addictives dans les Landes constitue un enjeu majeur pour la santé, la sécurité et la tranquillité publique. Ce plan départemental, fruit d'une collaboration étroite entre divers acteurs, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Interministérielle de Mobilisation contre les Conduites Addictives (SIMCA) 2023-2027. Il vise à orienter les actions de prévention et de prise en charge, contribuant ainsi à la protection des habitants des Landes, avec une attention plus particulière envers la jeunesse, qui représente la population la plus vulnérable.

Au cours des dernières années, les Landes ont observé une hausse des conduites addictives, notamment chez les jeunes de 17 ans, avec une préoccupation particulière pour la consommation de cannabis, de cocaïne, et les expérimentations hallucinogènes. L'usage détourné du protoxyde d'azote est également un point d'attention. Les services de police et de gendarmerie ont enregistré une progression des indicateurs d'activité, mais de nombreux acteurs, tels que les Tribunaux judiciaires, l'Agence Régionale de Santé, l'Éducation Nationale, les personnels soignants, les associations, les centres sociaux et le Centre pénitentiaire, sont engagés quotidiennement dans la lutte contre les addictions.

Ce plan départemental se donne pour mission de décliner la SIMCA 2023-2027 à l'échelle locale, en se basant sur une approche collective et coordonnée. Il s'articule autour de quatre axes prioritaires, alignés sur la stratégie nationale, visant à :

- 1- prévenir les conduites addictives chez les jeunes ;
- 2- prévenir les conduites à risque en milieu festif ;
- 3- accompagner les personnes en situation d'addictions ;
- 4- réduire la disponibilité des substances.

L'engagement continu, passé et futur, de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les conduites addictives dans le département des Landes, est essentiel pour la mise en œuvre efficace de cette nouvelle déclinaison de la stratégie interministérielle, contribuant ainsi à la protection et au bien être des Landais.

**21 DEC. 2023**

**La Préfète des Landes**

Pour la préfète  
et par délégation, le directeur de cabinet

  
Cyril LEFEUVRE



**1. LES ENJEUX DE LA  
STRATÉGIE  
INTERMINISTÉRIELLE DE  
MOBILISATION CONTRE  
LES CONDUITES  
ADDICTIVES (SIMCA)  
2023 - 2027**

---

# Présentation des enjeux de la SIMCA 2023 -2027

---

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, en continuité avec les exercices de programmation antérieurs, a mis en lumière la nécessité de mobiliser de multiples leviers de l'action publique, à l'échelle nationale, locale et internationale, pour réduire les conduites addictives et leurs impacts sur les individus et la société.

Réciproquement, la mobilisation contre les conduites addictives, au-delà de son incidence sur la santé et la sécurité contribue à la réussite de priorités gouvernementales telles que l'investissement dans l'enfance, la réussite éducative, la lutte contre les violences, la soutenabilité du système de santé et la prévention, le pouvoir d'achat, et la protection de l'environnement .

L'impératif d'agir concerne l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des services de l'État, des collectivités territoriales, ou du secteur associatif, en mettant en avant la protection des jeunes générations.

Les conduites addictives représentent un défi majeur pour la société, touchant tous les territoires, y compris ultramarins. Alcool, tabac, stupéfiant, jeux d'argent et de hasard, jeux vidéo... font partie intégrante de la vie quotidienne des Français. Bien que nombreux en fassent un usage régulier, d'autres y ont recours de manière plus occasionnelle.

À l'âge de 17 ans, de nombreux adolescents ont déjà expérimenté l'alcool, le tabac et le cannabis, certains adoptant un usage régulier. Près d'un sur cinq fume tous les jours du tabac (16%), près d'un sur dix consomme de l'alcool au moins 10 fois par mois (7%), et 4 % consomment du cannabis au moins 10 fois par mois.

Les tendances des usages chez les adolescents sont à la baisse depuis 2014. La stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives vise à accentuer cette tendance, afin que les nouvelles générations soient de moins en moins exposées aux risques de conduite addictives.



Alcool et tabac sont les deux premières causes, en France, de mortalité prématurée et de risque de cancer. Chaque année en France, près de 30% des accidents mortels sont dus à une prise excessive d'alcool. L'alcool est largement impliqué dans les violences notamment intrafamiliales et sexuelles.

La consommation de stupéfiants, en plus de ses impacts sur la santé, alimente les trafics et activités criminelles, induisant insécurité et violence. Elle constitue également chaque année près de 21 % de la mortalité routière.

Le marché des jeux d'argent et de hasard est en expansion, particulièrement avec le développement des paris sportifs et des jeux de loterie. Ces jeux, pouvant générer des pratiques à risques voire, des addictions, sont également adoptés par des mineurs, malgré leur interdiction de vente.

Quant à l'usage problématique des jeux vidéo, un élève jouant au moins une fois par semaine est plus susceptible de développer une pratique abusive, touchant un élève sur huit.

La politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives doit être menée avec constance et détermination pour être pleinement efficace. Son caractère interministériel demeure fondamental et plus pertinent que jamais. Des crédits sont alloués aux services de l'État au niveau territorial pour encourager et soutenir des initiatives de lutte contre les conduites addictives portée par des acteurs locaux. La préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS) sont les principaux interlocuteurs des acteurs du territoire à cet égard.

Du côté de la préfecture, dans le cadre de feuilles de routes régionales, le chef de projet de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) détermine des objectifs de prévention, partagés avec les services territoriaux de l'État. Il alloue des crédits chaque année, délégués par la MILDECA, en plus de ceux provenant du Fonds interministériel de lutte contre la délinquance (FIPD).

Quant à l'ARS, les crédits d'intervention proviennent du Fonds d'intervention régional (FIR) et du Fonds de lutte contre les addictions, alloué chaque année aux Agences régionales de santé. Ces fonds soutiennent des actions contribuant à la lutte contre les addictions, en cohérence avec les projets régionaux de santé, généralement dans le cadre d'un appel à projet régional.

# État des lieux dans le département des Landes en 2023

Dans le cadre de la déclinaison départementale de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) 2023-2027, une démarche participative est mise en œuvre afin d'assurer l'implication et l'expertise des acteurs locaux sur le territoire des Landes. Cette approche inclusive vise à recueillir des analyses approfondies du terrain, mettant en lumière les spécificités des conduites addictives et des produits concernés dans ce département.

Les diverses parties prenantes, parmi lesquelles des professionnels de la santé, des représentants de l'Agence régionale de santé, les Procureurs de la République, les commerçants légaux, les associations en lien avec des publics vulnérables, les collectivités territoriales, et les autorités préfectorales sont conviées à partager leur expertise, offrant ainsi une vision complète et nuancée des enjeux locaux.





Deuxième département de France en termes de superficie derrière la Gironde, le territoire des Landes se caractérise par deux espaces distincts séparés par l'autoroute A63. Une bande côtière fortement touristique en période estivale, à l'ouest de cet axe d'une part. D'autre part, un vaste territoire rural caractérisé par une importante activité agricole et forestière et davantage touché par la désertification rurale, limitant l'accès aux soins pour les populations qui y résident.

Du fait de ces deux principales activités économiques, que sont l'agriculture et le tourisme, le département accueille une forte population de travailleurs saisonniers, qui présente une tendance plus marquée à la consommation de produits psychoactifs.

En période estivale, les nombreux événements festifs qui sont organisés dans le département - qu'il s'agisse de festivals ou de ferias - sont souvent propices à des comportements addictifs, au sein ou en marge de ces événements pouvant accueillir jusqu'à 800 000 festivaliers, jeunes pour la plupart.

Par ailleurs, le département des Landes est de plus en plus confronté au phénomène des « free party », dans sa frange littorale. Ces rassemblements musicaux illégaux, que facilite l'instantanéité des réseaux sociaux, sont par nature éphémères, difficilement maîtrisables et particulièrement propices aux conduites addictives. Ils font l'objet d'une attention constante de la part des forces de l'ordre et des acteurs de la prévention du risque.

Les professionnels de la santé, comprenant des psychologues, addictologues et infirmiers, joueront ainsi un rôle crucial dans l'identification des tendances et des besoins en matière de prévention et de prise en charge. De concert avec l'Agence régionale de santé, ces acteurs contribueront à élaborer des stratégies de sensibilisation et d'accompagnement adaptées à la réalité locale. Parallèlement, la collaboration étroite avec les forces de l'ordre, les Procureurs de la République et les services pénitentiaires permettra d'appréhender les aspects judiciaires et sécuritaires liés aux conduites addictives. Les commerçants, en tant qu'acteurs économiques incontournables, seront impliqués dans la promotion des pratiques responsables de vente et dans la sensibilisation de la clientèle aux risques associés. Les associations œuvrant auprès des publics à risque constitueront un relais essentiel pour une approche centrée sur les besoins spécifiques des populations concernées.

# **2. LA DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE DU PROJET NATIONAL**



---

# Axe 1 : Prévenir les conduites addictives chez les jeunes

---

L'objectif de l'axe 1 est de contribuer de manière significative à la réduction de la consommation de substance addictives par les jeunes, en s'attachant à toucher le maximum de leurs cercles d'évolution et de fréquentation : cercle familial, milieu scolaire et périscolaire.

Il se décline en quatre actions prioritaires pour le département.

## Action 1 : Conforter le rôle clé de la sphère familiale

- **Objectif** : Aider les familles en difficulté dans la prise en compte des comportements addictifs.
- **Pilotes** : ARS
- **Partenaires** : Conseil départemental, CAF, Associations
- **Mise en œuvre** : Mise en place progressive du programme PANJO par la Protection maternelle infantile (PMI). Déploiement du programme de soutien aux familles et à la parentalité. Il s'agit également de développer avec la CAF et des associations, des actions de soutien des compétences parentales et de mobiliser les professionnels de santé de premier recours sur le repérage et la prise en charge des addictions et des Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF).

### ○○ Programme PANJO ?

Il s'agit d'une intervention à domicile de prévention précoce qui vise à renforcer les capacités des parents en situation de fragilité psycho-sociale, à répondre aux besoins fondamentaux de leur nouveau-né, en particulier au fameux « méta besoin » de relations affectives stables avec au moins un adulte.

## Action 2 : Développer des actions de prévention en milieu scolaire

- **Objectif** : Sensibiliser les jeunes sur les différents types d'addictions et leurs conséquences pour eux-mêmes et la société.
- **Mise en œuvre** : Ces sensibilisations passent principalement par des présentations adaptées par tranches d'âges, avec des supports pédagogiques adaptés, et peuvent être notamment effectuées dans le cadre du programme « unplugged ». Les actions de prévention en milieu scolaire seront également mises en œuvre dans le cadre de la stratégie « École promotrice de santé ».
- **Pilotes** : DSDEN, ARS
- **Partenaires** : DDPN, Associations, Établissements scolaires

### 🔗 Unplugged ?

*Unplugged* est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, mettant particulièrement l'accent sur les consommations d'alcool, de tabac et de cannabis. Des interventions concernant les écrans et les jeux vidéos sont également prévues.

Destiné aux collégiens (5<sup>è</sup>, 6<sup>è</sup>), ce programme est composé de 12 séances interactives d'une heure en classe, menées par des enseignants formés travaillant en co-animation avec des professionnels de la prévention. Il s'appuie sur la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres, mais également sur le développement de compétences en matière de communication, d'assertivité et de conciliation



## Action 3 : Développer des actions de sensibilisation en milieu périscolaire

- **Objectif** : Sensibiliser les jeunes sur les impacts concrets des addictions à l'âge adulte.
- **Mise en œuvre** : Les journées de prévention de la sécurité routière permettent d'offrir un cadre concret des impacts des addictions dans l'espace public. Les espaces de rencontre pour la jeunesse tels que la Mission locale, les centres de loisirs et les locaux d'associations offrent également un espace structurant pour les sensibilisations aux addictions, grâce à des ateliers pédagogiques, adaptés et ludiques.
- **Pilotes** : Associations, GGD40
- **Partenaires** : Préfecture, Communes, Communautés de communes, Conseil départemental

## Action 4 : Coordonner les actions de prévention

- **Objectif** : Toucher le public le plus large possible sur le département par des actions de prévention complémentaires effectuées par l'ensemble des acteurs.
- **Mise en œuvre** : Tenue d'une réunion annuelle de suivi des activités de prévention des conduites addictives et désignation d'une entité pilote.
- **Pilotes** : Préfecture
- **Partenaires** : ARS, Conseil départemental, Associations, GGD40, DDPN

---

## Axe 2 : Prévenir les conduites à risque en milieu festif

---

L'objectif de l'axe 2 est d'optimiser les dispositifs de réduction des risques mis en œuvre en milieu festif, afin de toucher efficacement le public le plus large possible.

Il se décline en trois actions prioritaires pour le département.

### Action 1 : Piloter et coordonner les modes de prévention mis en œuvre dans le cadre des festivités estivales

- **Objectif** : Consolider le maillage territorial des dispositifs de réduction des risques.
- **Mise en œuvre** : Tenue de deux réunions annuelles pour le pilotage et la coordination des dispositifs de secours sur les festivités, en s'appuyant sur les dispositifs de secours locaux préexistants et en privilégiant une mutualisation des moyens (ressource humaine et matérielle).
- **Pilotes** : Préfecture
- **Partenaires** : Associations, ARS, Collectivités territoriales, GGD40, DDPN, SDIS, SAMU

## Action 2 : Professionnaliser les dispositifs de réduction des risques mis en œuvre

- **Objectif** : Assurer un appui complémentaire des dispositifs de secours à la personne, pour contribuer à une réduction des risques efficace.
- **Pilotes** : ARS
- **Partenaires** : Préfecture, Associations
- **Mise en œuvre** : Mise en place de packs festifs standardisés sur le département permettant de prévenir les comportements à risque. Colocalisation des dispositifs de réassurance sur les postes de secours à la personne.

## Action 3 : Prévenir en périphérie des événements festifs

- **Objectif** : Cibler en particulier le public jeune et le public à risque.
- **Pilotes** : Associations
- **Partenaires** : ARS, Collectivités locales
- **Mise en œuvre** : Installations de stands de réduction des risques dans les zones « off » tels que les parkings ou campings situés aux abords immédiats des festivités et hébergeant un public à risque.



---

# Axe 3 : Accompagner les personnes en situation d'addiction

---

L'objectif de l'axe 3 est de prévenir au maximum les risques de rechute, qui touchent particulièrement les personnes les plus fragiles socialement.

Il se décline en deux actions prioritaires pour le département.

## Action 1 : Développer et renforcer l'accompagnement des personnes placées sous main de justice

- **Objectif** : Échanger sur les principaux concepts liés à l'addictologie et inciter ce public vulnérable à aller vers les dispositifs d'accompagnement existants.
- **Pilotes** : ARS
- **Partenaires** : Associations, Centre pénitentiaire, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes
- **Mise en œuvre** : Réflexion sur la déclinaison départementale de l'instruction interministérielle du 7 décembre 2023, relative à la mise en place d'une stratégie régionale de promotion de la santé en milieu pénitentiaire.  
Organisation de petits-déjeuners débats au sein du Centre pénitentiaire et mise en place de stages pour la sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants dans le cadre des mesures alternatives. Il s'agit de présenter les mécanismes en jeu lors de la consommation de substances psychoactives et la réduction des risques associés.

## Action 2 : Développer et renforcer l'accompagnement en milieu professionnel

- **Objectif** : Répondre aux besoins des entreprises et des collectivités confrontées à une population d'employés en situation d'addiction.
- **Mise en œuvre** : Mise en place et développement des programmes de prévention dans les entreprises et les collectivités et activation de stands lors du forum des saisonniers.
- **Pilotes** : Médecine du Travail
- **Partenaires** : Associations, Entreprises du département, Collectivités locales

---

# Axe 4 : Réduire la disponibilité des substances

---

L'objectif de l'axe 4 est de lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants et de substances illégales.

Il se décline en trois actions prioritaires pour le département.

## Action 1 : Faciliter la coordination de la lutte anti stupéfiants sur le département

- **Objectif** : Entraver les réseaux de trafic de stupéfiant et démanteler les points de deal.
- **Pilotes** : GGD40
- **Mise en œuvre** : Tenue de réunions opérationnelles régulières avec la Cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) et mise en place d'une réunion annuelle de bilan et perspectives.
- **Partenaires** : Préfecture, DDPN, SDRT, PAF, PJ, SR, Douanes



## Action 2 : Mettre en œuvre une convention territoriale de partenariat relative à la sécurité et à la lutte contre les marchés parallèles du tabac 2023 -2025

- **Objectif** : Adapter la riposte douanière à l'ampleur inédite prise par le marché parallèle du tabac en améliorant la détection à la fraude.
- **Pilotes** : Douanes
- **Partenaires** : Préfecture, GGD40, DDPN, Buralistes
- **Mise en œuvre** : Faciliter les signalements et remontées d'information via le réseau des buralistes landais en augmentant les contacts de terrain.

## Action 3 : Instauration d'un protocole départemental des opérations de contrôle en milieu scolaire

- **Objectif** : Faciliter la recherche de stupéfiants en milieu scolaire.
- **Pilotes** : Préfecture, Parquets
- **Partenaires** : DSDEN, DDPN, GGD40
- **Mise en œuvre** : Sur demande des chefs d'établissements, superviser et faciliter la coordination entre les établissements et les forces de sécurité intérieures, pour mener des opérations de contrôle en milieu scolaire.

ANNEXE



# Tableau récapitulatif des actions

Axe 1 Prévenir les conduites addictives chez les jeunes				
Réduire les addictions chez les jeunes				
Objectif	1	2	3	4
Actions	Conforter le rôle clé de la sphère familiale	Développer les actions de prévention en milieu scolaire	Développer les actions de sensibilisation en milieu périscolaire	Coordonner les actions de prévention
<b>Objectifs</b>	Aider les familles en difficulté dans la prise en compte des comportements addictifs.	Transmettre aux jeunes, en milieu scolaire, une sensibilisation sur les différents types d'addictions et leurs conséquences pour eux-mêmes et la société.	Sensibiliser les jeunes sur les impacts concrets des addictions à l'âge adulte.	Toucher le public le plus large possible sur le département par des actions de prévention complémentaires effectuées par l'ensemble des acteurs.
<b>Mise en Œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place progressive du programme PANJO.</li> <li>Déploiement du programme de soutien aux familles et à la parentalité.</li> <li>Repérage et prise en charge des addictions et des TSAF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du programme Unplugged dans les établissements scolaires.</li> <li>Mise en œuvre de la stratégie « École promotrice de santé ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation de journées de prévention à la Sécurité routière.</li> <li>Animation d'ateliers dans les espaces de rencontre de la jeunesse tels que la Mission locale ou les centres de loisir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue d'une réunion annuelle de suivi des activités de prévention des conduites addictives.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	ARS	DSDEN, ARS	Associations, GGD40	Préfecture
<b>Partenaire</b>	Conseil départemental, Associations	DDPN, Associations, Établissements scolaires	Préfecture, Communes, Communautés de communes, Conseil départemental	ARS, Conseil départemental, Associations, GGD40, DDPN



<b>Axe 2</b>			
<b>Prévenir les conduites à risque en milieu festif</b>			
Optimiser les dispositifs de réduction des risques			
<b>Objectif</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Actions</b>	<b>Piloter et coordonner les modes de prévention mis en œuvre dans le cadre des festivités estivales</b>	<b>Professionaliser les dispositifs de réduction des risques mis en œuvre</b>	<b>Prévenir en périphérie des événements festifs</b>
<b>Objectifs</b>	Consolider le maillage territorial des dispositifs de réduction des risques.	Assurer un appui complémentaire des dispositifs de secours à la personne, pour contribuer à une réduction des risques efficace.	Cibler en particulier le public jeune et le public à risque.
<b>Mise en Œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue de deux réunions annuelles pour le pilotage et la coordination des dispositifs de secours sur les festivités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de packs festifs standardisés.</li> <li>Colocalisation des dispositifs de réassurance sur les postes de secours à la personne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installations de stands de réduction des risques dans les zones « off » tels que les parkings et campings situés aux abords immédiats des festivités et hébergeant un public à risque.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Préfecture	ARS	Associations
<b>Partenaire</b>	Associations, ARS, Collectivités territoriales, GGD40, DDPN, SDIS, SAMU	Préfecture, Associations	ARS, Collectivités locales

<b>Axe 3</b>		<b>Accompagner les personnes en situation d'addiction</b>	
<b>Objectif</b>	Prévenir les risques de rechute		
<b>Actions</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	
<b>Objectifs</b>	Développer et renforcer l'accompagnement des personnes placées sous main de justice		
<b>Objectifs</b>	Développer et renforcer l'accompagnement en milieu professionnel		
<b>Objectifs</b>	Répondre aux besoins des entreprises et des collectivités confrontées à une population d'employés en situation d'addiction.		
<b>Mise en Œuvre</b>	<p>Échanger sur les principaux concepts liés à l'addictologie et inciter ce public vulnérable à aller vers les dispositifs d'accompagnement existants dans le département.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion sur la déclinaison départementale de l'instruction interministérielle du 7 décembre 2023 relative à la mise en place d'une stratégie régionale de promotion de la santé en milieu pénitentiaire.</li> <li>• Mise en place de petits déjeuners débats au sein du Centre pénitentiaire.</li> <li>• Mise en place de stages pour la sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants.</li> </ul>		
<b>Mise en Œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activation d'un stand de prévention sur le forum des saisonniers.</li> <li>• Mise en place de programmes de prévention dans les entreprises et collectivités locales volontaires.</li> </ul>		
<b>Pilote</b>	Médecine du travail		
<b>Pilote</b>	ARS		
<b>Partenaire</b>	Associations, Centre pénitentiaire, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes		
<b>Partenaire</b>	Associations, Entreprises du département, Collectivités locales		



<b>Axe 4 Réduire la disponibilité des substances</b>		
<b>Objectif</b>		
Réduire les addictions chez les jeunes		
<b>Actions</b>		
1		
Faciliter la coordination de la lutte anti stupéfiants sur le département		
2		
Mettre en œuvre une convention territoriale de partenariat relative à la sécurité et à la lutte contre les marchés parallèles du tabac 2023 -2025		
3		
Instauration d'un protocole départemental des opérations de contrôle en milieu scolaire		
<b>Objectifs</b>	Faciliter la recherche de stupéfiants en milieu scolaire.	
<b>Mise en Œuvre</b>	<p>Adapter la riposte douanière à l'ampleur inédite prise par le marché parallèle du tabac en améliorant la détection à la fraude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter les signalements et remontées d'information via le réseau des buralistes landais en augmentant les contacts de terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination entre les établissements et les forces de sécurité intérieures pour mener des opérations de contrôle en milieu scolaire.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	Douanes	Préfecture, Parquets
<b>Partenaire</b>	Préfecture, DDPN, SDRT, PAF, PJ, SR, Douanes	DSDEN, DDPN, GGD40